

Association syndicale libre de Brigode 5

Siège social : 330, Avenue de Brigode, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

ATTESTATION DELIVREE EN VUE D'UNE MUTATION DE LOT

DESIGNATION :

Lot : n° **000** du programme de Brigode 5 dans la zone d'aménagement concerté de Brigode

Adresse : **000**, Avenue de Brigode, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Hameau ou Secteur : **à préciser**

Propriétaire connu de l'Association : **MMme Prénom NOM**

Type de propriété connu de l'Association : **Propriété / Copropriété / Indivision**

SITUATION FINANCIERE DU LOT CI-DESSUS A L'EGARD DE L'ASSOCIATION (en Euros) :

Montant de la cotisation annuelle 2015 (CA du 13/01/2015) : **000.00€**

Frais de dossier de mutation : **150.00€**

Total des charges incombant au lot susvisé : 150.00€

APPEL AUX REDACTEURS DES ACTES :

Tous les membres de notre association ont souscrit l'engagement de transférer leurs obligations syndicales à leurs successeurs éventuels, ce que les rédacteurs d'actes réalisent en annexant à l'acte authentique les cahiers des charges générales et particulières du lotissement, ainsi que les statuts de l'Association.

Cette communication n'est cependant pas suffisante, aux yeux du Conseil syndical, lorsqu'elle n'est pas assortie de l'esprit dans lequel ces textes doivent être appliqués. C'est la raison pour laquelle nous invitons les rédacteurs des actes à préciser aux acquéreurs, sans la moindre ambiguïté, que le Conseil syndical veille au respect scrupuleux de TOUTES les obligations inscrites dans ces textes.

☒

La présente attestation établie à l'intention de l'Office notarial :

Notaire

Adresse

CP Ville

L'Association souhaite recevoir de l'Étude notariale, la date de signature de l'acte authentique, dans les meilleurs délais,

a été arrêtée le Date
par le Trésorier de l'Association
Jean-Noël HUET